



### UN MARCHÉ DE NOËL POUR FINANCER LES SORTIES SCOLAIRES

Chaque année, l'école Francis Mouchet propose un très joli marché de Noël où les réalisations des enfants côtoient pâtisseries et produits locaux. Cette année, l'école a récolté un peu plus de 900 €. Une partie de la somme ira dans la cagnotte réservée aux différents intervenants qui viennent régulièrement éveiller les enfants. Quant au reste, il financera en partie les sorties scolaires prévues cette année, à savoir Giverny pour les CP - CE1 et Biotropica pour les classes maternelles.

### WEEK-END CHARGÉ POUR LE COMITÉ DES FÊTES

Samedi 7 décembre, le comité des fêtes a investi la salle Rever pour le traditionnel repas du Téléthon, qui a rapporté 2004 € (avec les dons privés) à l'Association française contre les myopathies.



Le lendemain, changement de décor avec un spectacle de marionnettes pour tous les petits contevillais. Bien entendu, le Père Noël était lui aussi de la fête !



### COURONNEMENTS EN SÉRIE À L'AFR

Le 9 janvier dernier, le Club des Myosotis de l'AFR s'est réuni pour partager la traditionnelle galette des rois. L'occasion pour Jean-Yves Hanoy, président de l'association, de saluer l'investissement de Monique Domotorfy dans les activités du club un jeudi sur deux au foyer Saint-Georges.



### NAISSANCES

- Malo MORIN, né le 27 septembre 2019
- Leïla LEBOURG, née le 22 octobre 2019
- Théa NOURY, née le 03 décembre 2019

### DÉCÈS

- Pierre BERTIN, décédé le 14 octobre 2019
- Micheline FRESTEL veuve LECOQ, décédée le 07 novembre 2019
- Josette BRASSY épouse POTTIER, décédée le 10 janvier 2020

Renseignements : 02 32 57 60 12 - [www.conteville.fr](http://www.conteville.fr)  
Le secrétariat est ouvert  
les Lundis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h  
Le Mardi de 9h à 12h et de 14h à 18h30  
Permanence des élus : le Mardi de 17h30 à 18h30

## Brèves

### Tourisme

## LA SEINE A VELO PASSE À CONTEVILLE

Depuis cet automne, des nouveaux panneaux avec un logo vert sont implantés sur nos chemins. Ce nouveau jalonnement de véloroute, qui part de Jumièges et rejoint Honfleur, permet la continuité de l'itinéraire de "La Seine à Vélo".

"La Seine à Vélo" est un projet porté par 7 départements, Paris, les Yvelines, les Hauts-de-Seine, le Val d'Oise, l'Eure, la Seine-Maritime et le Calvados et traverse 130 communes. En Juin 2020, seront inaugurés plus de 400 km d'itinéraires cyclables reliant Paris au Havre et à Deauville.

Consciente du potentiel d'une telle opération, la Communauté de Communes du Pays Honfleur-Beuzeville a profité de cette opportunité pour mettre en place 4 boucles locales, entre 20 et 30 km, greffées sur ce grand itinéraire et reliant le littoral à l'arrière pays. Un de ces circuits "La boucle de l'Estuaire" passera par Conteville. Le tracé est en cours d'élaboration et prendra en considération l'attractivité du bourg.

Le Département de l'Eure étudie également un projet d'aménagement d'une voie verte qui franchirait la Risle Maritime par une passerelle. La passerelle pourrait relier les rives de Saint-Samson-de-la-Roque et Conteville.



### Culture

## LES FILMEURS FONT LE BUZZ

Dans le cadre de sa mission parlementaire confiée par le Premier ministre, la députée des Yvelines, Aurore Bergé, se déplace en France pour rencontrer les acteurs du monde de la culture et pour identifier les nouveaux lieux et les initiatives innovantes qui font vivre les arts et la culture au quotidien.



Intriguée par le buzz généré autour des Filmeurs, c'est donc tout naturellement que le 25 octobre dernier, Aurore Bergé a souhaité se rendre à Conteville afin d'y rencontrer les organisateurs de ce festival si original. Particulièrement séduite par le concept et par les valeurs de transmission du festival, Aurore Bergé a salué l'innovation et le travail de toute l'équipe des Filmeurs, qui a réussi à sortir au milieu des champs un rendez-vous aussi inattendu qu'exceptionnel. Pragmatiques, Emmanuel Broche et Sabrina Leroyer de l'association "Sous la Garenne", ont profité de l'occasion pour rappeler les difficultés d'organisation d'une telle manifestation, qui a connu sa sixième édition début juillet et qui chaque année séduit toujours plus d'adeptes. En effet, financièrement, le festival réussit des prouesses mais ne peut exister qu'avec la contribution de la région, du département, de la DRAC, de la CCPHB, de la commune mais surtout avec beaucoup de bénévolat. Les élus présents, dont Marie Tamarelle-Verhaeghe, députée de l'Eure, auront sans doute bien compris le message et nul doute que ce petit festival contevillais n'a pas fini de faire parler de lui !

### LES FILMEURS LANCENT UN CINÉ CLUB

Séduite depuis longtemps par le concept des Filmeurs, la ville d'Honfleur a décidé de soutenir l'équipe du festival contevillais, sur la création d'un ciné-club au Cinéma Henri Jeanson. L'objectif est de faire découvrir des œuvres rares et singulières de la grande histoire du cinéma. Les films proposés sont souvent méconnus mais d'auteurs très connus, comme *Jeremiah Johnson* de Sydney Pollack ou encore *Avanti !* de Billy Wilder.



Projection : chaque 1<sup>er</sup> mardi du mois à 20h30 au cinéma municipal d'Honfleur.  
Tarifs : 5,50 € / Pass 3 entrées ciné-club : 12 €.

Verre de cidre ou de jus de pomme offert à l'issue de la projection.  
Présentation du film et animation des débats par Emmanuel Broche directeur artistique du festival Les Filmeurs.  
Renseignements et programmation au 06 22 62 76 79 ou sur [facebook.com/cineclubhonfleur](https://www.facebook.com/cineclubhonfleur)

## Etat civil

## Mairie



Une commune est faite d'un savant équilibre à respecter entre passé, présent et avenir, entre structures, équipements et projets, entre responsabilité, confiance et partage.

Toutes les petites ou grandes idées changent la vie, qu'elles concernent le lien social, la solidarité, l'embellissement de la commune, l'écologie ou encore l'animation de l'espace public.

Au regard de tout ce qui reste encore à faire et à construire, l'année 2020 verra se poursuivre d'autres actions de développement, grâce au soutien et à l'implication des forces vives de la commune.

Alors merci à vous tous, que vous soyez bénévoles dans une association, agents municipaux, instituteurs, entrepreneurs, commerçants, membres du CCAS... Vous contribuez tous à donner à Conteville une réelle dynamique.

Le mot de l'équipe

### CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2019

Bravo à tous les participants, malheureusement de moins en moins nombreux, et félicitations aux gagnants :

Maisons avec jardin : M. et Mme BOURGAULT  
Logements locatifs : M. et Mme GILLES  
Fermes fleuries : M. et Mme LECERF  
Balcons, fenêtres ou murs : M. DELACROIX



**Vendredis 13 et 27 mars de 16h30 à 18h Inscriptions scolaires**  
Si votre enfant n'est pas encore scolarisé à Conteville, rendez-vous à l'école Francis Mouchet avec le livret de famille et son carnet de santé.

**Dimanches 15 et 22 mars de 8h à 18h Elections municipales**  
Salle du conseil de la nouvelle mairie.

**Dimanche 5 avril de 7h à 18h Foire à tout**  
Organisée par l'AFR au stade de Conteville. 3 € le mètre, restauration sur place. Inscriptions : 02 32 57 67 67.

**Vendredi 1<sup>er</sup> mai à 16h Concert de JP Harmonie**  
À l'église de Conteville. Gratuit.

**Dimanche 14 juin de 8h à 18h Foire à tout**  
Organisée par le comité des fêtes au Clos Rever. 3 € le mètre. Inscriptions : 09 81 31 77 93 ou 02 32 57 66 51

### ADAC : LES ATELIERS BIEN-ÊTRE ET GESTION DU STRESS

**Samedi 22 février à 10h15 Initiation réflexologie plantaire**

**Samedi 18 avril à 10h15 Initiation au Do In**

**Samedi 13 juin à 13h45 Initiation à la cohérence cardiaque, relaxation et méditation**

**Samedi 19 sept. à 13h45 Initiation ludique et intergénérationnel**

à la pratique en famille des techniques de mieux-être

Ateliers encadrés par Valérie Dufrene, diplômée spécialisée en

Shiatsu, à la salle des associations. 15 €. À partir de 10 ans.

Inscriptions : 06 84 02 35 42

+ d'infos sur [www.conteville.fr](http://www.conteville.fr)



Rédacteur en chef :  
Martine Lecerf  
Rédaction, photos et mise en pages :  
Commission communication  
Impression :  
NOTA BENE - 06 15 14 45 67 - creanotabene.fr  
En couverture :  
Le marché de Noël de l'école Francis Mouchet

Agenda

Votre journal

## Elections Municipales 15 et 22 mars 2020 LE SCRUTIN POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS, COMMENT ÇA MARCHE ?

En attendant les résultats du recensement, la population de Conteville a été estimée par l'INSEE à 999 habitants, ce qui place notre commune sous les règles du scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours. L'obligation de la parité femmes / hommes n'est donc pas requise. Les candidats peuvent se présenter individuellement ou par liste à condition de s'être déclarés à la sous-préfecture de Bernay. **Le panachage est possible mais attention, il n'est plus possible d'inscrire le nom d'une personne qui ne s'est pas déclarée candidate. Trois cas de figure sont possibles :**

**1**

Une liste vous convient dans sa totalité. Déposez le bulletin correspondant sans y inscrire d'annotations.

**2**

Quelques noms de candidats ne vous conviennent pas. Vous pouvez les rayer et inscrire le nom de candidats appartenant à d'autres listes. Attention, le total des noms doit être inférieur ou égal à 15.

**3**

Seuls quelques noms vous conviennent sur les listes. Vous pouvez déposer plusieurs bulletins dans votre enveloppe, en prenant soin de rayer au préalable les noms qui ne vous conviennent pas. Attention, le total des noms doit être inférieur ou égal à 15.

Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste. Pour obtenir un siège au conseil municipal dès le premier tour, le candidat doit avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et recueilli au moins un quart des suffrages des électeurs inscrits. Un second tour est organisé pour les sièges restant à pourvoir : l'élection a lieu à la majorité relative et, en cas d'égalité du nombre des suffrages entre plusieurs candidats, l'élection est acquise pour le plus âgé.

**Attention, les inscriptions manuscrites sur les bulletins de vote sont réglementées et uniquement autorisées si vous souhaitez panacher les listes.**

**Les croix devant les noms des candidats se sont pas explicites et rendent également votre bulletin nul. Les annotations sur les bulletins se sont pas autorisées.**

**Si un bulletin comporte à la fois des candidats déclarés et non déclarés, seuls les suffrages exprimés en faveur des personnes qui ont été déclarées candidates sont comptés.**

### RGPD : LA COMMUNE SE MET À LA PAGE

Les collectivités territoriales traitent de nombreuses données à caractère personnel, notamment dans le cadre de la gestion des services publics dont elles ont la charge (état civil, inscriptions scolaires, listes électorales, etc.).

Dans ce contexte, le respect des règles de protection des données constitue aujourd'hui un facteur de transparence et de confiance à l'égard des citoyens et des agents.

Ainsi, dans les mois qui viennent, Conteville va opérer un diagnostic sur les actions à mener pour veiller au respect des ces obligations légales. Mais la tâche est ardue. Il s'agira en effet de lister tous les points où la conformité peut être mise à mal.

Des changements pourraient donc s'opérer sur l'affichage public, à l'école, à la cantine, sur le site internet de la commune ou au niveau du Conteville Info par exemple.

## Environnement PROTÉGEONS NOS MARES



D'origine le plus souvent artificielle et parfois naturelle, les mares sont des milieux d'accueil importants pour la faune et la flore.

Une mare ne fonctionne pas seule. Les espèces se déplacent sur plusieurs mares durant leur vie. Le comblement, l'assèchement ou le manque d'entretien de certaines mares peut impacter cet équilibre fragile.

### LES BONNES PRATIQUES

- Intervenir sur la mare uniquement entre août et octobre pour permettre à la végétation et à la faune d'effectuer l'essentiel de son cycle de vie. Cela permet d'éviter la destruction d'espèces protégées. Le maintien de haies, bosquets ou de refuges (tas de bois, amas de pierres) près de la mare facilite les déplacements des animaux.

- Ne jamais utiliser de produits phytosanitaires (interdit depuis janvier 2019) mais prévoir un entretien manuel.

### DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Attention, les délais peuvent être longs pour instruire vos demandes de titres :

- Passeport,
  - CNI,
  - Permis de conduire,
  - Certificat d'immatriculation
- Ne vous y prenez pas à la dernière minute. Étudiants, lycéens, vous pouvez en avoir besoin pour passer vos examens.

Pour plus d'infos, rendez-vous sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés :

[www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)

Dossier

## PRÉSERVER LES MARES : L'INTÉRÊT EST MULTIPLE



**L'INTÉRÊT ENVIRONNEMENTAL :** Les mares hébergent une faune et une flore spécifique aux milieux humides tels que les libellules, hérons, grenouilles, chauves-souris, ...

**L'INTÉRÊT HYDRAULIQUE :** Les mares ont un rôle de tampon pour diminuer les ruissellements et l'érosion des sols.



**L'INTÉRÊT AGRICOLE :** Les mares jouent un rôle dans la maîtrise des risques d'inondation et assurent l'abreuvement du bétail.



**L'INTÉRÊT PAYSAGER :** Les mares participent à la qualité du cadre de vie, en lien avec les milieux associés (prairies, haies, bosquets...)



### LES QUESTIONS À SE POSER EN CAS D'INTERVENTION SUR UNE MARE

**Quelle est la réglementation vis à vis des mares ?**

Les mares font l'objet d'une protection et des règles doivent être respectées (interdiction de construire à moins de 10 m, de remblaiement, d'introduction d'espèces invasives...)

**Quelle démarche dois-je suivre ?**

Il est nécessaire de faire une déclaration préalable en mairie avant d'engager des travaux. Il s'agit de vérifier que le projet respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur.

**Qui doit demander l'autorisation ?**

La personne qui commande les travaux. Elle est officiellement responsable. Il peut s'agir du propriétaire de la parcelle ou de son locataire.

### MESURES DU TRAFIC ET DE LA VITESSE POUR PLUS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Vous avez sans doute remarqué ces câbles noirs en travers de la chaussée du 14 au 20 octobre 2019. En effet, les services du Département ont souhaité connaître le comportement des automobilistes sur la commune.

Un premier point de contrôle a donc été installé devant l'école révélant une vitesse parfaitement appropriée. Par ailleurs, trois autres compteurs ont été posés sur la RD 312 : à chaque entrée de la commune et devant le stade. Les vitesses relevées à l'entrée du village côté Pont-Audemer sont tout à fait raisonnables.

Par contre, les automobilistes ont tendance à appuyer de plus en plus sur l'accélérateur, dès lors qu'ils se dirigent vers Honfleur.

La vitesse moyenne est de 65.2 KM/h au niveau du stade et de 69.5 KM/h à la sortie du village.

A noter qu'à ce point de contrôle, sur les 4658 véhicules mesurés, 62.7 % étaient en excès de vitesse. Dans le sens Honfleur-Pont-Audemer, par contre, la vitesse se réduit dès lors que les automobilistes avancent vers le bourg. Néanmoins, la plupart d'entre eux abordent l'entrée de la commune avec une vitesse moyenne de 65,9 KM/h.

Au regard de ces éléments d'information, les services départementaux ont proposé de tester des zones chicanes durant le mois d'avril. Ces aménagements seront couplés avec des relevés de vitesse afin de vérifier leur efficacité.

